



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 66407

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dossier des protéines végétales. La France est le premier pays producteur de graines oléagineuses de l'Union européenne. Elle est le seul pays de l'Union européenne à produire du colza, du tournesol et des protéagineux. Elle consomme beaucoup de tourteaux mais, en revanche, a une faible activité en trituration. Pour sa part, l'Allemagne est un pays gros producteur de colza, mais déficitaire en graines de colza, tournesol et soja. Une graine de soja à faible coût achetée sur le marché international est plutôt profitable aux grandes usines de trituration néerlandaise, belges ou allemandes. En effet, l'Union européenne ne représente plus que 22 % des débouchés américains en graines et 8 % des débouchés en tourteaux de soja, les Etats-Unis ayant laissé tomber ce marché aux pays d'Amérique du Sud. Pour autant, les Etats-Unis continuent à exercer sur le marché des oléagineux un contrôle puissant à travers leur politique agricole et les stratégies de leurs grandes firmes de trituration et de négoce. Si la France et l'Europe dépendent aujourd'hui beaucoup moins des Etats-Unis dans leurs approvisionnements en soja, elles deviennent particulièrement dépendantes du Brésil, ce qui déplace le problème. D'autant que l'on ne connaît pas la position politique que prendra ce pays vis-à-vis des organismes génétiquement modifiés. Si, ces dernières années, on a assisté à une forte progression de l'offre de soja, entraînant une baisse des cours favorables à l'importation à bas prix, la situation peut s'inverser très rapidement en fonction des politiques agricoles mises en place aux Etats-Unis, au Brésil ou en Argentine. En conséquence, il lui demande si la France envisage d'inciter l'Union européenne à assurer sa sécurité d'approvisionnement pour le moyen et le long terme et pour cela, préserver ses filières oléagineuses et protéagineuses face à la très forte concurrence que constitue le soja à l'échelle mondiale, une filière oléoprotéagineuse communautaire pouvant être considérée comme un atout majeur pour les producteurs et les consommateurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est intervenu à de multiples reprises pour évoquer la dépendance de l'Europe en matières riches en protéines d'origine végétale rendue plus aiguë par la suspension de l'utilisation des farines et graisses animales. Le document présenté par la Commission au Conseil des ministres du 19 mars 2001 sur la situation en matière d'approvisionnement en protéines de l'Union européenne n'ouvre aucune perspective pour le secteur. Cette institution conclut que la meilleure solution face au moratoire décidé sur les farines animales serait le recours accru aux importations de matières riches en protéines, et notamment en tourteaux de soja. La France est intervenue à de nombreuses reprises au niveau du Conseil des ministres de l'agriculture afin que des mesures appropriées soient prises dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'un mémorandum concernant un « plan protéines » a été présenté en décembre 2001, proposant un ensemble de mesures, portant notamment sur une revalorisation de l'aide aux protéagineux et des mesures spécifiques en faveur des oléagineux. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de prolonger en 2001 l'effort entrepris en faveur de la production d'oléagineux de qualité. De plus, il a été décidé de mettre en place un vaste programme national de recherche en faveur des protéagineux. Ce programme, d'un montant global de 25 millions de francs sur cinq ans, est mis en oeuvre par l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles. En outre, le Gouvernement

s'est engagé résolument dans l'augmentation des capacités de production de diester de colza. La Commission européenne, en adoptant le 7 novembre 2001 deux propositions de directives afin de promouvoir l'utilisation des biocarburants, a donné un signal positif sur ce volet du dispositif. La production de tournesol continuera de bénéficier d'une aide nationale et communautaire, dans le cadre des mesures agro-environnementales validées par la Commission européenne dans le programme de développement rural national français. L'ensemble de ces mesures représente un montant global de l'ordre de 450 millions de francs. Enfin, dans le cadre de la révision 2001 du Plan de Développement Rural national (PDRN), a été introduite une mesure en faveur de la diversification des cultures dans l'assolement proposée, à titre expérimental, dans 7 régions, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, ont été retenues. Elle vise à enrayer le processus de spécialisation des productions qui présente des risques pour l'environnement et plus particulièrement pour la qualité des eaux (augmentation de l'utilisation d'intrants). Ainsi, les exploitants agricoles qui s'engageront à diversifier suffisamment leur assolement pourront bénéficier d'une aide comprise entre 140 et 500 francs par hectare de surface contractualisée et par an, suivant les particularités des systèmes de culture présents dans chaque territoire retenu. Cette mesure aura sans doute un impact positif sur la production d'oléagineux en incitant à l'introduction de ces cultures dans les assolements céréaliers.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66407

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5389

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 686